



SPORTS COLLECTIFS - 2024/2025

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Universitaire Championnat d'académie LYON

- Document 1** : Règlement général
- Document 2** : Feuilles de match
- Document 3** : Devoirs et droits des arbitres
- Document 4** : Engagement obligatoire en ligne

Répartition des sports collectifs :

- **Karin LUCE DINIZ** : Basket-Hand-Volley-Ultimate klucediniz@sport-u.com
-
- **Helena LULIC** : Foot-Rugby-Futsal-Water-polo hlulic@sport-u.com

CMR = COMMISSION MIXTE REGIONALE

- Les dates et horaires des différentes CMR sont disponibles en ligne : [cliquez ICI](#)
- La présence d'un enseignant ou d'un responsable d'équipe est indispensable.
- En cas d'absence, adressez par mail vos éventuelles remarques selon le sport concerné soit à hlulic@sport-u.com, soit à klucediniz@sport-u.com
- Engagement des équipes (doc 4) **Attention une saisie par sport**, doit nous parvenir 72h avant la date de la CMR (elle est indispensable pour la préparation de la CMR).
- Pour les AS gérées par leur BDS, une réunion est prévue en visio : **le lundi 30 septembre à 12H30.**
- **Un manuel du capitaine**, reprenant les points essentiels des règlements administratifs et sportifs, est téléchargeable en ligne : [cliquez ICI](#)

CHARTE DE L'ARBITRAGE

Fournir à minima un arbitre formé ou en formation selon le nombre d'équipe engagé.



NOUVEAU : L'AS doit proposer à minima un arbitre formé ou en formation en phase 1.
Dans le cas contraire, l'AS ne sera pas autorisée à présenter des équipes en phase 2.

	DE 1 A 3 ÉQUIPES	A PARTIR DE 4 ÉQUIPES
BASKET	= 1 ARBITRE FORME OU EN FORMATION	= 2 ARBITRES FORMES OU EN FORMATION
FOOTBALL		
HANDBALL		
RUGBY		
VOLLEY	PAR SPORT	PAR SPORT

REGLEMENT GENERAL

LES INSTALLATIONS

Les rencontres ont lieu prioritairement le jeudi de 13h30 à 22h (sauf FOOT du mercredi SOIR). Il est **indispensable** que les AS (hors convention avec le SIUAPS) proposent des lieux de rencontres (avec des horaires adaptés) qui seront mis à la disposition de la ligue.

A retenir : les installations suivantes du campus de la Doua sont équipées de défibrillateurs :

- **Pôle sportif Richard Lissmann** : entre le dojo et les escaliers du 1er étage.
- **Bâtiment Colette Besson** : vers l'ascenseur
- **Pôle sportif Jacques Sapin** : un dans le bâtiment pour toutes les installations.

Pensez à bien repérer l'emplacement de ce matériel lorsque vous utilisez l'installation pour la première fois afin de réagir au plus vite en cas de besoin.

Rappel : De par la loi, la consommation d'alcool est strictement **INTERDITE**, pénalement sanctionnable dans les différentes enceintes sportives et sur l'ensemble des campus lyonnais.

LICENCE : Sa possession est exigée pour toute manifestation FF Sport U

L'arbitre ou le délégué de la ligue a autorité et obligation de vérifier les licences dématérialisées avec photo ou le listing des joueurs et les cartes d'étudiant avec photo (carte TCL étudiant admise). La ligue ne délivre pas d'attestation de licence. [Cliquez ICI](#) pour savoir comment éditer la fiche événement de votre équipe.

LES SANCTIONS

Fraude sur les licences :

Le match est perdu par forfait + amende de **50€**

Forfait : si une équipe est **FORFAIT** (match perdu) elle doit prévenir la Ligue AURA Site de Lyon **au plus tard 24h avant la date de la rencontre**.

Dans le cas contraire, l'équipe aura match perdu et devra prendre en charge les frais de transport, la totalité des frais d'arbitrage et devra s'acquitter d'une amende de 50€.

LES REPORTS

Attention les reports ne sont pas autorisés.

Lors de l'engagement de vos équipes, bien indiquer vos dates de vacances.

LES RESULTATS

Tout match doit faire l'objet d'une feuille de match correctement renseignée, y compris en cas de **forfait**.

L'équipe vainqueur fera parvenir au plus tard le vendredi qui suit la rencontre, par mail le résultat, et sous 48 heures la feuille de match à la ligue. Au-delà de cette période, la rencontre sera considérée comme forfait pour l'équipe responsable de la FM.

En cas de réclamation ou remarques déposées par l'arbitre. Celui-ci fera parvenir l'originale de la feuille de match à la ligue.

Si un responsable de site FFSU est présent sur la rencontre, il ou elle sera chargée de la FM.

L'ARBITRAGE

L'arbitrage est à la charge des équipes : **10 €** par équipe en BASKET/VOLLEY/HAND/ FOOT à 8, **15 €** par équipe en FOOT à 11, **20 €** par équipe en RUGBY à XV.



NOUVEAU : Le paiement de l'arbitre sera fait par PAYLIB en direct et à chaque match, dès le début de la saison 2024 – 2025.

Nous vous invitons à vous documenter via le lien suivant : <https://www.paylib.fr/activer-paylib/>
Ce paiement par téléphone est immédiat.

Pour les formules "tournoi", les équipes ou leur AS participeront au forfait d'arbitrage au prorata du nombre d'équipes engagées

En cas d'absence d'arbitre : chaque équipe désigne un joueur « faisant fonction d'arbitre » conformément aux règles du sport concerné. Pour le rugby, la possession du CUA (Capacité Universitaire d'Arbitre) FFR est obligatoire.

LE BRULAGE

Un joueur participant à 2 matchs dans un même niveau est brûlé pour tout niveau inférieur.

LES DEPLACEMENTS

Pas de déplacements organisés par la ligue pour les rencontres académiques.

LES HORAIRES

L'horaire inscrit sur le calendrier est celui du début de la rencontre. Ceci implique que les équipes doivent arriver suffisamment à l'avance pour renseigner la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention : pas de match sans feuille de match.

Si le match ne commence pas à l'heure, les arbitres et les référents sportifs appliqueront les règles déterminées par les CMR.

COMPORTEMENT CITOYEN

Les équipes se doivent de respecter les lieux et installations mis à disposition par le SIUAPS, les établissements ou les villes partenaires de la ligue.



Les spectateurs ne sont pas autorisés sur les terrains et bancs de touche pour respecter le jeu, les joueurs et les arbitres.

Les déchets (bouteilles, plastiques etc...) seront mis dans les poubelles et le travail des gardiens respecté. Vos comportements citoyens permettront ainsi de maintenir de bonne relation avec les gestionnaires des installations.

Les vols dans les vestiaires (même fermés à clés) sont fréquents, conservez vos sacs sur le terrain. La ligue ne sera pas tenue responsable en cas de vols.

« Bonne Saison Sportive Universitaire ! »

Feuilles de Match

- 1- L'équipe citée en premier sur le calendrier doit fournir la feuille de match (à télécharger en ligne : <https://sport-u-auvergnerrhonealpes.com/>)
- 2- Le coup d'envoi sera donné si la feuille de match est correctement remplie :
 - les noms, prénoms et n° de licence seront inscrits lisiblement.

Les licences ou le listing des joueurs doivent obligatoirement être présentés à l'arbitre ou au délégué de la ligue.

L'équipe vainqueur a la responsabilité de la feuille de match.

- Elle doit la faire parvenir à la ligue sous 48 heures ouvrées.

- Passé ce délai, le résultat de la rencontre est considéré comme forfait des 2 équipes

**Le résultat communiqué sans feuille de match est provisoire.
Il devient définitif après réception de cette dernière.**

Devoir et droit de l'arbitre

**« L'arbitre est acteur du jeu.
Sans arbitre pas de match ... Respectons-le. »**

DEVOIRS DE L'ARBITRE

- ✓ Être présent 15 minutes avant le coup d'envoi.
- ✓ Avoir une tenue officielle d'arbitre F.F.S.U. ou de la ligue et son matériel d'arbitrage. Les jeans sont interdits.
- ✓ Vérifier l'ensemble des indications portées sur la feuille de match et la validité des licences.
- ✓ Consigner par écrit tout incident de jeu (quelle qu'en soit la gravité) et dans ce cas faire parvenir la feuille de match à nos bureaux.
- ✓ Contacter d'urgence, en cas d'incident grave, les responsables de la ligue chargés des arbitres :
 - **Karin 06/75/23/21/02 pour le Basket, Hand et Volley**
 - **Hélène 06/72/14/80/88 pour le Foot, Futsal et Rugby**
- ✓ Faire débiter le match à l'heure.
- ✓ Assister obligatoirement aux réunions (formations, séances plénières etc.)

DROITS DES ARBITRES

- ✓ Exiger la présentation des licences ou du listing des joueurs par les deux capitaines.
- ✓ Interdire de jeu, à tout joueur ne présentant pas un justificatif de licence
- ✓ Prendre toute décision à l'encontre des joueurs dont l'attitude est antisportive.
- ✓ Être indemnisé par les équipes à la fin du match.

Document 4

ENGAGEMENT EN LIGNE OBLIGATOIRE

En finalisant votre inscription, en cliquant en haut à droite, vous pouvez désormais visualiser les inscrits

FICHE D'INSCRIPTION (à envoyer 72h avant la CMR) ([en cliquant ici](#))

